

5353

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 19 juin 2014

Délibération n°6-2014



Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SCARPE AVAL

Le jeudi dix-neuf juin deux mille quatorze à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Damien CASTELAIN, Président.

Étaient présents :

Votants : 51

Mmes S.DUCRET, C.KRIEGER, A.LINKENHELD, H.MOENECLAEY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX et M.TONNERRE-DESMET, MM. R.ACKERMANN, D.BAERT, S.BALY, P.BARRET, P.CANESSE, D.CASTELAIN, R.CAUCHE, G.CAUDRON, J.CRESPEL, MP.DAUBRESSE, B.DEBREU, G.DELBAR, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, AL.DUBOIS, P.DUBOIS, R.DUBUISSON, E.DURAND, R.ELEGEEST, P.GEENENS, P.HOLVOOTE, D.JANSSENS, N.LEBAS, S.LEPRETRE, R.MULLIEZ, T.ROLLAND, B.BRILLON, B.CORTEQUISSE, JL.DETAVERNIER, M.DUFERMONT, B.DUMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, D.WIBAUX, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, JB.MASSON, H.GADAUT, R.BREHON, D.HAYART et A.DUTHOIT.

Non votants : 10

Mme M.CIETERS, MM. D.BOUREL, J.PASTOUR, A.CAMBIEN, P.WAYMEL, C.JEGOU, JM.MOLLE, F.VERCAMER, F.VERDONCK et Y.OLIVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MARLIER

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 13 juin 2014

Nombre de délégués en exercice : 57

Délibération publiée le : - 1 JUL. 2014

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Cinq communes de la Communauté de communes Pévèle Carembault (Bachy, Bersée, Moncheaux, Mons-en-Pévèle et Mouchin), appartenant au territoire du SCOT de Lille Métropole, sont concernées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval, approuvé par Arrêté préfectoral le 12 mars 2009.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), qui pilote l'élaboration du SAGE, a pour mission de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE ;
- émettre des avis sur les dossiers ayant un impact sur l'eau ;
- accompagner, en lien avec les services de l'État, les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE ;
- impulser des projets et coordonner les acteurs locaux ;
- veiller à la diffusion des orientations du SAGE.

La CLE est composée de trois collèges composés comme suit :

- au moins 50% des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- au moins 25% des représentants des usagers ;
- au plus, 25% de représentants de l'État et de ses établissements publics.

Le 17 juin 2010, en séance plénière, la CLE du SAGE Scarpe Aval a décidé de remplacer en son sein le Syndicat intercommunal de la Scarpe (dissous) par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole. Celui-ci est alors membre de la CLE, comme le sont déjà les deux autres Syndicats de SCOT concernés par le SAGE de la Scarpe aval : celui du Grand Douaisis et celui de Valenciennes.

Il a été demandé au Syndicat mixte du SCOT de désigner un représentant à la CLE.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce représentant du Syndicat mixte est désigné au scrutin majoritaire.

Conformément à l'article R.212-30 du Code de l'Environnement, ce représentant sera proposé à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Nord afin qu'il puisse être nommé, par Arrêté préfectoral, membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval.

Il est proposé au Comité syndical de désigner Monsieur Bernard CHOCRAUX, seul candidat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole